

# AMO - Groupe d'étude en orthophonie

Programme 2016

## OUTILS GRAPHIQUES POUR LA REEDUCATION EN ORTHOPHONIE : STAGE DE DESSIN

Responsable du stage :

**Anne Gizart** – 91 bd du fier – 74000 Annecy – annegizart@yahoo.fr

### OBJECTIFS :

Bénéficier d'un outil supplémentaire et transversal durant les séances de travail. Samuel Bruder propose une approche accessible du dessin qui permet de faire d'énormes progrès en enseignant comment représenter : personnages, expressions, animaux, objets familiers, mouvements et actions. Il s'agit, à l'aide de codes graphiques, de repères et d'astuces, d'apprendre rapidement à mieux dessiner, d'être plus à l'aise, rapide et efficace.

### CONTENU :

- **Journée 1 :**
  - Dessin de personnages
  - Les visages
  - L'anatomie de BD / Corps : enfants / adultes / personnes âgées.
  - Les animaux
  - Interactions, personnage / objet, personnage / personnage
  
- **Journée 2 :**
  - Les expressions
  - Les objets courants
  - La mise en espace / les décors
  - Les personnages / actions et le corps entier en mouvement
  - Les pictogrammes

Pour plus d'informations, visitez le blog : <http://sam-dessin.blogspot.com/>

*Chacun des participants devra se munir d'un crayon de papier, d'une gomme, d'un feutre noir et de feuilles A4.*

**ATTENTION nombre de stagiaires limité : 20 personnes maximum.**

Animé par : **Samuel BRUDER**, graphiste-illustrateur

Dates : **jeudi 6 et vendredi 7 octobre 2016** de 9h00 à 12h30 et de 14h à 17h15

Lieu : **Les Balcons du Lac - 1487 Route de Cessenaz - 74320 SEVRIER**

**Inscription** (frais de repas inclus) à adresser à **Anne Gizart** – 91 bd du fier – 74000 Annecy – annegizart@yahoo.fr

<b>adhérent : 200 €</b>	<b>non-adhérent : 235 €</b>	<b>convention employeur : 265 €</b>
-------------------------	-----------------------------	-------------------------------------

**NB :** 1. L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception des chèques : un premier chèques d'arrhes de 50 € (encaissé à l'inscription) et le solde payable en un ou plusieurs chèques (non encaissés avant le stage). Cf bulletins d'inscription au stage, ci-joints.  
2. En cas d'annulation de votre part : \* un mois avant le stage, l'acompte restera acquis à AMO\*entre 30 et 15 jours avant le 1<sup>er</sup> stage, l'acompte restera acquis à AMO \* 15 jours avant le 1<sup>er</sup> stage, la totalité restera acquise à AMO (sauf cas de force majeure)